

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 3 août 2026 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 6 juillet 2026 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Michel Dorais

Est absent à cette séance :
Siège #3 - Raymond Bisailon

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-07-241

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2026, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

5.5 Résolution pour désigner le signataire d'une convention d'aide financière.

14.1 Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'invitation, pour les travaux de pavage sur le 4e Rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2026.

3.2 - Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2026.

4 - CORRESPONDANCE

- 4.1 -** Proclamation des journées de la culture.
 - 4.2 -** Demande de gratuité des salles 3 et 4 du Centre sportif d'Acton Vale - Carrefour Emploi / Vision Compétence et Place aux jeunes Acton.
 - 4.3 -** Autorisation de la tenue d'un lave-auto bénéfice par la Maison des Jeunes d'Acton Vale.
- 5 - CONSEIL**
 - 5.1 -** Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
 - 5.2 -** Acceptation d'un don d'œuvre d'art.
 - 5.3 -** Acceptation d'un don d'œuvre d'art.
 - 5.4 -** Acceptation d'un don d'œuvre d'art.
 - 5.5 -** Résolution pour désigner le signataire d'une convention d'aide financière.
- 6 - RAPPORTS MENSUELS**
 - 6.1 -** Dépôt du rapport du service incendie
- 7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**
- 8 - DIRECTION GÉNÉRALE**
- 9 - TRÉSORERIE**
 - 9.1 -** Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer
 - 9.2 -** Dépôt et lecture du rapport du maire.
 - 9.3 -** Demandes de cartes de crédit Visa Desjardins.
- 10 - GREFFE MUNICIPAL**
 - 10.1 -** Avis de motion et présentation du règlement 009-2026 modifiant le règlement 013-2025 relatif à la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité.
 - 10.2 -** Avis de motion et présentation du règlement 008-2026 modifiant le règlement 012-2025 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.
 - 10.3 -** Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada, risques et assurances Inc.
- 11 - RESSOURCES HUMAINES**
 - 11.1 -** Résolution pour autoriser l'embauche d'un pompier à temps partiel.
 - 11.2 -** Résolution pour autoriser la signature d'une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat des pompiers du Québec - Section locale d'Acton Vale.
 - 11.3 -** Demande d'exemption municipale pour la certification en arboriculture.
- 12 - COUR MUNICIPALE**
- 13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**
 - 13.1 -** Résolution pour désigner les signataires d'une entente de service - Exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque.
- 14 - TRAVAUX PUBLICS**

14.1 - Résolution pour autoriser une demande de soumissions, par voie d'invitation, pour les travaux de pavage sur le 4e Rang.

15 - LOISIRS

15.1 - Résolution pour accepter et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec 9263-2363 Québec Inc. - Soirée d'humour.

15.2 - Résolution pour entériner le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du soccer mineur d'Acton Vale - Édition 2026 et désigner les signataires.

15.3 - Résolution pour entériner le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du baseball mineur de la région d'Acton - Édition 2026 et désigner les signataires.

15.4 - Résolution pour autoriser l'augmentation du coût d'inscription proposé par l'Association du hockey mineur d'Acton Vale, saison 2026-2027.

15.5 - Résolution pour autoriser une dépense et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec le club de Hockey Senior d'Acton Vale, édition 2026-2027.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

16.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'honoraires professionnels.

16.2 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif #1 - Remplacement des équipements du décanteur #2 - Usine de filtration.

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Prolongation du mandat de soutien au département de l'urbanisme.

18.2 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

18.3 - Autorisation de signature de permis à madame Andréanne Godbout, urbaniste.

19 - VARIA

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-07-242

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2026.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2026 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2026, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-243

3.2 - Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2026.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 juin 2026 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2026, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2026-07-244

4.1 - Proclamation des journées de la culture.

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville d'Acton Vale et de la qualité de vie de ses citoyens;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-245

4.2 - Demande de gratuité des salles 3 et 4 du Centre sportif d'Acton Vale - Carrefour Emploi / Vision Compétence et Place aux jeunes Acton.

Attendu que le Carrefour Emploi / Vision Compétence et Place aux jeunes Acton sollicite la collaboration de la Ville d'Acton Vale afin d'obtenir la gratuité des salles 3 et 4 du Centre sportif d'Acton Vale pour la tenue de l'événement

« Dîner RH, Mini salon de l'emploi et 5 à 7 Place aux jeunes », qui se déroulera le vendredi 11 septembre 2026;

Attendu que les coûts de l'événement, de même que les ressources humaines nécessaires à son organisation, seront entièrement assumés par le Carrefour Emploi / Vision Compétence et Place aux jeunes Acton;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 170 \$, ainsi que son paiement à Carrefour Emploi / Vision Compétence et Place aux jeunes Acton à titre de commandite, applicable sur la réservation des salles 3 et 4 du Centre sportif, pour la tenue de l'événement « Dîner RH, Mini salon de l'emploi et 5 à 7 Place aux jeunes », le vendredi 11 septembre 2026;

D'autoriser également, sous réserve de la disponibilité des équipements et conformément aux politiques en vigueur de la Ville, le prêt des équipements sonores et visuels disponibles au Centre sportif d'Acton Vale pour la tenue de cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-246

4.3 - Autorisation de la tenue d'un lave-auto bénéfice par la Maison des Jeunes d'Acton Vale.

Attendu que la Maison des Jeunes d'Acton Vale souhaite tenir une activité de financement de type lave-auto le 1er août 2026, de 11 h à 17 h, dans le stationnement de ses locaux situés au 1400, rue Landry ou en cas de pluie, le 8 août 2026;

Attendu que cette activité vise à soutenir la mission de la Maison des Jeunes d'Acton Vale, à diversifier ses sources de financement et à favoriser l'implication de ses jeunes membres dans un projet communautaire leur permettant de développer leur sens des responsabilités;

Attendu que l'organisme souhaite également installer des jeux gonflables dans le cadre de cette activité;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la tenue de l'activité de financement de type lave-auto organisée par la Maison des Jeunes d'Acton Vale, le 1er août 2026, de 11 h à 17 h, dans le stationnement situé au 1400, rue Landry ou en cas de pluie, le 8 août 2026, incluant l'installation de jeux gonflables, le tout en respectant les recommandations de gestion pour les jeux gonflables, jointe à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

2026-07-247

5.2 - Acceptation d'un don d'œuvre d'art.

Attendu que monsieur Michel Constantin souhaite faire don à la Ville d'Acton Vale d'une œuvre d'art réalisée par l'artiste Bill Vazan;

Attendu que cette œuvre constitue un apport culturel et artistique significatif pour la municipalité et contribue à la mise en valeur de l'espace public;

Attendu que ce don est conditionnel à l'émission, par la Ville, d'un reçu officiel de don aux fins de l'impôt sur le revenu, conformément aux exigences de l'Agence du revenu du Canada;

Attendu que le donateur assumera les frais de transport de l'œuvre jusqu'à Acton Vale ainsi que les coûts des évaluations requises, lesquelles seront réalisées par deux évaluateurs indépendants reconnus;

Attendu que la Ville d'Acton Vale préparera le site destiné à accueillir l'œuvre et participera à son installation;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte officiellement le don de l'œuvre offerte par monsieur Michel Constantin, en échange de l'émission d'un reçu officiel de don aux fins de l'impôt, conformément à la réglementation applicable;

Que la Ville mandate deux évaluateurs indépendants reconnus afin de procéder à l'évaluation de l'œuvre, les frais afférents étant entièrement remboursés par le donateur;

Que le donateur fournisse tous les documents requis pour permettre l'émission d'un reçu officiel de don conforme aux exigences de l'Agence du revenu du Canada;

Que le transport de l'œuvre jusqu'à son lieu d'installation soit assumé par le donateur;

Que la Ville prépare le site et participe à l'installation de l'œuvre, en collaboration avec le donateur;

Que le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire à la formalisation de ce don ainsi qu'à l'émission du reçu officiel de don.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-248

5.3 - Acceptation d'un don d'œuvre d'art.

Attendu que monsieur François Constantin souhaite faire don à la Ville d'Acton Vale d'une œuvre d'art intitulée *Implosion*, réalisée par l'artiste Claude Millette;

Attendu que cette œuvre constitue un apport culturel et artistique significatif pour la municipalité et contribue à la mise en valeur de l'espace public;

Attendu que ce don est conditionnel à l'émission, par la Ville, d'un reçu officiel de don aux fins de l'impôt sur le revenu, conformément aux exigences de l'Agence du revenu du Canada;

Attendu que le donateur assumera les frais de transport de l'œuvre jusqu'à Acton Vale ainsi que les coûts des évaluations requises, lesquelles seront réalisées par deux évaluateurs indépendants reconnus;

Attendu que la Ville d'Acton Vale préparera le site destiné à accueillir l'œuvre et participera à son installation;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte officiellement le don de l'œuvre *Implosion*, offerte par monsieur François Constantin, en échange de l'émission d'un reçu officiel de don aux fins de l'impôt, conformément à la réglementation applicable;

Que la Ville mandate deux évaluateurs indépendants reconnus afin de procéder à l'évaluation de l'œuvre, les frais afférents étant entièrement remboursés par le donateur;

Que le donateur fournisse tous les documents requis pour permettre l'émission d'un reçu officiel de don conforme aux exigences de l'Agence du revenu du Canada;

Que le transport de l'œuvre jusqu'à son lieu d'installation soit assumé par le donateur;

Que la Ville prépare le site et participe à l'installation de l'œuvre, en collaboration avec le donateur;

Que le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire à la formalisation de ce don ainsi qu'à l'émission du reçu officiel de don.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-249

5.4 - Acceptation d'un don d'œuvre d'art.

Attendu que monsieur Michel Constantin souhaite faire don à la Ville d'Acton Vale d'une œuvre d'art intitulée *Hommage à Joseph Beuys*, réalisée par l'artiste André Fournelle;

Attendu que cette œuvre constitue un apport culturel et artistique significatif pour la municipalité et contribue à la mise en valeur de l'espace public;

Attendu que ce don est conditionnel à l'émission, par la Ville, d'un reçu officiel de don aux fins de l'impôt sur le revenu, conformément aux exigences de l'Agence du revenu du Canada;

Attendu que le donateur assumera les frais de transport de l'œuvre jusqu'à Acton Vale ainsi que les coûts des évaluations requises, lesquelles seront réalisées par deux évaluateurs indépendants reconnus;

Attendu que la Ville d'Acton Vale préparera le site destiné à accueillir l'œuvre et participera à son installation;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte officiellement le don de l'œuvre *Hommage à Joseph Beuys*, offerte par monsieur Michel Constantin, en échange de l'émission d'un reçu officiel de don aux fins de l'impôt, conformément à la réglementation applicable;

Que la Ville mandate deux évaluateurs indépendants reconnus afin de procéder à l'évaluation de l'œuvre, les frais afférents étant entièrement remboursés par le donateur;

Que le donateur fournisse tous les documents requis pour permettre l'émission d'un reçu officiel de don conforme aux exigences de l'Agence du revenu du Canada;

Que le transport de l'œuvre jusqu'à son lieu d'installation soit assumé par le donateur;

Que la Ville prépare le site et participe à l'installation de l'œuvre, en collaboration avec le donateur;

Que le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire à la formalisation de ce don ainsi qu'à l'émission du reçu officiel de don.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-250

5.5 - Résolution pour désigner le signataire d'une convention d'aide financière.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

D'autoriser le maire, monsieur Éric Charbonneau, à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, la convention d'aide financière à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et la Ville d'Acton Vale relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 – Renouvellement de conduites d'eau du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023-2033 (PRIMEAU 2023).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.
Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
 - 7.2 Services culturels et sportifs
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Direction générale
 - 7.5 Bibliothèque municipale
 - 7.6 Urbanisme
 - 7.7 Trésorerie
 - 7.8 Incendie
 - 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
 - 7.10Ressources humaines
- Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

2026-07-251

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d’approuver les déboursés et comptes ci-après et qu’ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 28 mai au 30 juin 2026	198 868.86 \$
• Paiements par AccèsD du 28 mai au 30 juin 2026	870 996.08 \$
• Salaires, REER pour le mois de juin 2026	188 753.17 \$
• Remboursement par carte de crédit -Loisirs du 28 mai au 30 juin 2026	898.50 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de juin 2026	553 711.23 \$
Grand Total	1 813 227.84 \$

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

9.2 - Dépôt et lecture du rapport du maire.

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, M. Éric Charbonneau, fait rapport des faits saillants du rapport financier consolidé 2025 et du rapport de l'auditeur externe. Une copie de ce rapport est jointe en annexe au présent procès-verbal.

Les membres du conseil acceptent, tel que déposé, le rapport du maire et décrètent que le texte du rapport soit publié dans le Journal La Pensée.

2026-07-252

9.3 - Demandes de cartes de crédit Visa Desjardins.

Attendu que dans l'exercice de leurs fonctions, certains employés de la Ville doivent effectuer différentes dépenses de nature courante au bénéfice de la Ville;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que le conseil municipal approuve les demandes de cartes de crédit Visa Desjardins suivantes :

- Une carte de crédit au nom de monsieur Mario Daragon, directeur du Service des incendies, avec une limite maximale de 1 000 \$;
- Une carte de crédit au nom de monsieur Dave Timmons, directeur du Service des loisirs, avec une limite maximale de 3 000 \$;
- Une carte de crédit au nom de madame Sophia Bédard, coordonnatrice de la bibliothèque, avec une limite maximale de 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10 - GREFFE MUNICIPAL

10.1 - Avis de motion et présentation du règlement 009-2026 modifiant le règlement 013-2025 relatif à la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion par la conseillère Johanne Joannette, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement 009-2026 modifiant le règlement 013-2025 relatif à la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité*;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Johanne Joannette, le projet de règlement intitulé : « *Règlement 009-2026 modifiant le règlement 013-2025 relatif à la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité* », qui sera adopté à une séance subséquente.

10.2 - Avis de motion et présentation du règlement 008-2026 modifiant le règlement 012-2025 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement 008-2026 modifiant le règlement 012-2025 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité*;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon, le projet de règlement intitulé : « *Règlement 008-2026 modifiant le règlement 012-2025 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité* », qui sera adopté à une séance subséquente.

2026-07-253

10.3 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada, risques et assurances Inc.

Attendu que BFL Canada risques et assurances Inc. a transmis pour fins de paiement, une facture émise pour le renouvellement du programme d'assurance Cyber risques, pour le terme 1er juillet 2026 au 1er juillet 2027;

En conséquence, le conseiller Michel Dorais propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 6 259.99 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à BFL Canada risques et assurances Inc. pour le paiement de la facture numéro 867086, émise le 25 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2026-07-254

11.1 - Résolution pour autoriser l'embauche d'un pompier à temps partiel.

Attendu que, pour faire suite au besoin du Service incendie, la Ville a procédé au processus d'embauche de pompiers;

Attendu la recommandation du directeur par intérim du Service des incendies et de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de monsieur Adrien Lévesque;

Que son embauche est conditionnelle à la réussite d'un examen médical effectué par une institution indépendante;

Que le candidat sera inscrit auprès de l'école nationale des pompiers afin de compléter la formation requise dès la réussite de la période de probation;

Que la date d'embauche sera déterminée par le directeur par intérim du Service incendie, à la suite de la confirmation des résultats médicaux conformes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-255

11.2 - Résolution pour autoriser la signature d'une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat des pompiers du Québec - Section locale d'Acton Vale.

Attendu qu'une demande a été déposée par l'employé # 5581 concernant une formation qu'il aimerait suivre;

Attendu que la clause 9.02 de la convention collective propose des modalités de gestion d'une telle demande;

Attendu que les parties désirent s'entendre sur les modalités de fonctionnement entourant la clause 9.02;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Michel Dorais et il est résolu:

D'accepter, telle que déposée par la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat des pompiers du Québec - Section locale d'Acton Vale, ayant pour objet « Entente relative à l'employé #5581 »;

D'autoriser le directeur général et la directrice Ressources humaines, directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-256

11.3 - Demande d'exemption municipale pour la certification en arboriculture.

Attendu que depuis le 8 juin 2026, les travaux d'arboriculture sont assujettis à une obligation de qualification par l'obtention du Certificat en arboriculture – travaux au sol (ci-après « le certificat »), conformément à l'article 312 103 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST);

Attendu que l'entrée en vigueur de cette obligation a été rendue publique le 2 février dernier;

Attendu que l'obtention du certificat repose soit sur un parcours d'apprentissage, soit sur un seuil de reconnaissance des heures de travail effectuées au cours des cinq dernières années;

Attendu que le parcours d'apprentissage de 1 000 heures exige l'accompagnement d'au moins une personne déjà certifiée afin d'assurer la conformité réglementaire;

Attendu que pour atteindre le seuil de 4 000 heures exigé sur cinq ans, une personne ne détenant pas de diplôme d'études professionnelles (DEP) en élagage devrait cumuler l'équivalent d'au moins 15 heures de travail par semaine, ce qui est difficile à réaliser dans plusieurs municipalités où les

tâches d'arboriculture représentent un volume limité. Le seuil est fixé à 2 000 heures pour une personne ayant un DEP en élagage;

Attendu que plusieurs municipalités pourraient être en situation de non-conformité et donc contraintes de recourir à la sous-traitance ou procéder à des embauches supplémentaires;

Attendu que dans la majorité des municipalités, les travaux d'arboriculture ne constituent pas un poste à temps plein et s'ajoutent à un ensemble de tâches assumées par les employées et employés cols-bleus;

Attendu que le personnel municipal suit déjà les formations requises pour l'utilisation d'équipements spécialisés, notamment la déchiqueteuse et la scie mécanique;

Attendu que cette nouvelle exigence ajoute au fardeau administratif des municipalités et qu'aucune analyse d'impact réglementaire spécifique au milieu municipal n'a été réalisée;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

- Que la Ville d'Acton Vale demande au ministre du Travail de modifier le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) afin d'exempter les municipalités de l'obligation de certification pour les travaux d'arboriculture effectués à partir du sol ou à partir d'une échelle;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Emploi, monsieur Jean-François Simard, responsable du processus de certification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

2026-07-257

13.1 - Résolution pour désigner les signataires d'une entente de service - Exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque.

Attendu la réception du renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les signataires de ladite convention;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'accepter, telle que soumise par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc., le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque;

De désigner le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisé de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14 - TRAVAUX PUBLICS

2026-07-258

14.1 - Résolution pour autoriser une demande de soumissions, par voie d'invitation, pour les travaux de pavage sur le 4e Rang.

Le conseiller Michel Dorais propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser la demande de soumissions, par voie d'invitation, pour les travaux de pavage sur le 4e Rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15 - LOISIRS

2026-07-259

15.1 - Résolution pour accepter et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec 9263-2363 Québec Inc. - Soirée d'humour.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec 9263-2363 Québec Inc. pour l'organisation d'une soirée d'humour, le samedi 26 septembre 2026 au parc Roger-LaBrèque;

D'autoriser le directeur général ainsi que le directeur du Service culturels et sportifs à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec 9263-2363 Québec Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-260

15.2 - Résolution pour entériner le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du soccer mineur d'Acton Vale - Édition 2026 et désigner les signataires.

Attendu qu'il y a lieu d'entériner le protocole d'entente avec l'Association du soccer mineur d'Acton Vale, édition 2026;

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'entériner, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du soccer mineur d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation du soccer mineur à Acton Vale pour la saison 2026;

D'autoriser le directeur général ainsi que le directeur du Service culturels et sportifs à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du soccer mineur d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-261

15.3 - Résolution pour entériner le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du baseball mineur de la région d'Acton - Édition 2026 et désigner les signataires.

Attendu qu'il y a lieu d'entériner le protocole d'entente avec l'Association du baseball mineur de la région d'Acton, édition 2026;

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'entériner, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du baseball mineur de la région d'Acton pour l'organisation et l'animation du baseball mineur de la région d'Acton, pour la saison 2026;

D'autoriser le directeur général ainsi que le directeur des Services culturels et sportifs à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du baseball mineur de la région d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-262

15.4 - Résolution pour autoriser l'augmentation du coût d'inscription proposé par l'Association du hockey mineur d'Acton Vale, saison 2026-2027.

Attendu que l'Association du Hockey mineur d'Acton Vale soumet une demande à l'effet d'augmenter le coût d'inscription de 15 \$ pour les joueurs de catégories M7 à M9 et de 35 \$ pour les joueurs de catégories M11 à M18 pour la saison 2026-2027;

Attendu que la hausse est justifiée par une augmentation du salaire des arbitres de 20% et de 10% pour le salaire des marqueurs pour la saison 2026-2027. La hausse explicative du salaire des arbitres vient de Hockey Québec. Tous les arbitres du Québec auront la même grille salariale pour la prochaine saison. Aussi au Québec, l'indice IPC a enregistré une hausse de 3.6% sur 12 mois en mai 2026;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser l'Association du Hockey mineur d'Acton Vale à augmenter le coût d'inscription pour la saison 2026-2027, soit de 15 \$ pour les joueurs de catégories M7 à M9 et de 35 \$ pour les joueurs de catégories M11 à M18.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-263

15.5 - Résolution pour autoriser une dépense et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec le club de Hockey Senior d'Acton Vale, édition 2026-2027.

Le conseiller Michel Dorais propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 3 000 \$, ainsi que son paiement, au Club de Hockey Senior d'Acton Vale, édition 2026-2027. De plus, une somme additionnelle de 1 000 \$ sera versée, conditionnellement à la tenue de la journée promotionnelle de la Ville d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que le directeur général de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de Hockey Senior d'Acton Vale, édition 2026-2027.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-264

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

16.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'honoraires professionnels.

Attendu que la firme Pluritec a déposé une offre de services pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance en vue de la mise à niveau du réservoir de sulfate ferrique de la station d'épuration des eaux usées;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser le directeur général à signer tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'autoriser une dépense d'un montant de 23 600 \$, ainsi que son paiement à la firme Pluritec pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance en vue de la mise à niveau du réservoir de sulfate ferrique de la station d'épuration des eaux usées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-265

16.2 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif #1 - Remplacement des équipements du décanteur #2 - Usine de filtration.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.1, relatif au remplacement des équipements du décanteur #2 - Usine de filtration;

Attendu la recommandation de madame Maude Payeur, ingénieure de la firme Pluritec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant 58 050 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à Filtrum Inc. pour le remplacement des équipements du décanteur #2 -Usine de filtration d'eau potable;

De financer cette dépense à même la contribution payée comptant par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme de la TECQ 2024-2028;

D'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à signer pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.1 – Remplacement des équipements du décanteur #2 - Usine de filtration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2026-07-266

18.1 - Prolongation du mandat de soutien au département de l'urbanisme.

Attendu que le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 15 juin 2026, une résolution autorisant l'octroi d'un mandat à AMINNOVE Urbanisme afin d'assurer un soutien temporaire au département de l'urbanisme en raison de l'absence de l'inspecteur municipal;

Attendu que l'absence de l'inspecteur municipal se poursuit et qu'il est nécessaire d'assurer la continuité des services du département de l'urbanisme, notamment le traitement des demandes, le suivi des dossiers et le service aux citoyens;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De prolonger le mandat confié à AMINNOVE Urbanisme afin d'assurer un soutien temporaire au département de l'urbanisme, selon les mêmes conditions et modalités que celles prévues à la résolution adoptée le 15 juin 2026, et ce, jusqu'au retour de l'inspecteur municipal ou jusqu'à ce que le conseil en décide autrement;

De prolonger l'autorisation accordée à monsieur François Sénécal de signer, au nom de la Ville d'Acton Vale, les permis, certificats et autres documents requis en vertu des règlements municipaux en vigueur, pour toute la durée de la prolongation du mandat;

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels et des frais de déplacement découlant de cette prolongation, conformément aux tarifs et modalités prévus à la résolution adoptée le 15 juin 2026, à même les postes budgétaires prévus à cette fin;

De confirmer que toutes les autres dispositions de la résolution adoptée le 15 juin 2026 demeurent inchangées et continuent de s'appliquer pendant toute la durée de la prolongation du mandat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18.2 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 23 juin 2026.

Le conseil en prend acte.

2026-07-267

18.3 - Autorisation de signature de permis à madame Andréanne Godbout, urbaniste.

Attendu l'absence de l'inspecteur municipal;

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2026-02-073, autorisant l'adhésion de la Ville d'Acton Vale à la banque de services professionnels intégrée de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), notamment afin de pouvoir recourir à des services en aménagement du territoire selon les besoins de la Ville;

Attendu que madame Andréanne Godbout, urbaniste, est appelée à assurer le soutien au Service de l'urbanisme pendant cette période d'absence;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le conseil municipal autorise madame Andréanne Godbout, urbaniste, à délivrer et à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, les permis et certificats relevant du Service de l'urbanisme, conformément aux pouvoirs prévus par la réglementation municipale applicable, et ce, pour la durée de l'absence de l'inspecteur municipal ou jusqu'à ce que le conseil en décide autrement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19 - VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 24.

M. Didier Gamet	• Demande si la Ville peut faire quelque chose pour les hautes herbes à l'intersection de la route Tétreault et Route 116.
M. Michel Bouchard	• Demande pourquoi il lui a été indiqué que la séance du conseil municipal se tenait à 19 h, alors qu'elle était prévue à 20 h. • Demande quelle est la procédure à suivre pour présenter une demande d'entrée d'eau.

	• Demande quelles mesures la Ville entend prendre advenant un bris de la conduite pluviale située sous le 1130, rue Daigneault.
--	---

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 32.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente-deux minutes (20; 32).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d’Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date